

Info
Jeunes Aquitaine

Création d'entreprise



INFORMATION
JEUNESSE



NOUVELLE-AQUITAINE

Objectif Jeunes 2017 - 2018



Édito

Génération créative

Oui, notre jeunesse est belle. Oui, elle a des idées. Oui, elle souhaite ardemment surmonter les écueils qui se présentent à elle, afin d'affirmer sa légitime place dans la société. Au CRIJ Bordeaux, dans le réseau Information Jeunesse, notre rôle d'observateurs de la jeunesse atteste de leur volonté positive d'apporter leur active contribution à une société qui parfois, semble ne pas vouloir d'eux. Ils savent lutter contre d'apparentes fatalités pour trouver un emploi, pour participer à la vie citoyenne, pour pratiquer des sports individuels ou collectifs, et sont désireux de s'informer sur tout ce qui peut leur ouvrir de réelles perspectives d'avenir. C'est ce vrai visage de la jeunesse, celui que nous rencontrons tous les jours, qui nous a conduit à créer ce document d'aide et de conseils pour ceux qui veulent créer leur entreprise. Les porteurs de projets sont nombreux, reflétant les qualités d'une génération inventive et audacieuse. Fidèle à son rôle de soutien, l'Information Jeunesse est là.

Le Directeur

Pascal JARTY



Création d'entreprise 2017-2018



Les étapes de la création

Etape 1 : L'idée

Etape 2 : adéquation « Homme » / Projet

Etape 3 : étude de marché

Etape 4 : analyse financière

Etape 5 : statut juridique

Le micro-entrepreneur ou auto-entrepreneur

Statut national étudiant-entrepreneur

Et si vous n'êtes pas encore prêt à vous lancer...

Etape 6 : les démarches de la création

Qui peut vous aider ?

Les structures pour vous accompagner

Entreprendre autrement :

Des aides financières pour créer votre entreprise

Pour vous accompagner après la création : Les pépinières



Les étapes de la création

Vous vous sentez prêt à monter votre boîte, à devenir chef d'entreprise ou à reprendre une entreprise ? Avec une âme d'aventurier, beaucoup d'énergie, de la ténacité, un bon accompagnement et de nombreux conseils pratiques pour vous guider vous aurez certainement la chance d'aller au bout de votre projet.

Lorsqu'on veut se lancer dans la création d'entreprise, on ne se pose jamais assez de questions. Il faut penser à beaucoup de choses, faire les actions dans le bon ordre et on se pose aussi beaucoup de question sur le parcours qui mène à la création de son entreprise.

Et si on commençait par un dessin ?



Parcours DU CREATEUR





Etape 1 : L'idée

Pour commencer, il y a une idée, plus ou moins développée, qui est la base de cette création. Elle peut avoir plusieurs origines :

- **Créer dans son métier** (activité connue) : vous exercez un métier et vous voulez en faire votre entreprise. L'avantage est que vous connaissez bien le milieu professionnel, le côté technique, mais avez-vous les compétences (complémentaires) de l'« entrepreneur » : la gestion, la communication, la commercialisation... ?
- **une idée nouvelle** : vous avez inventé un nouveau concept, créé un produit, adapté une technique ou un produit déjà existant... bref, c'est nouveau. L'avantage est que vous aurez peu voire pas de concurrence mais votre idée n'est-elle pas trop nouvelle, va-t-elle trouver une clientèle, avez-vous les capacités techniques pour la développer ? Et pensez à protéger votre produit (dépôt de brevet) si vous ne voulez pas vous le faire voler.
- **une opportunité du marché** : vous vous êtes aperçu qu'un besoin du public n'était pas satisfait et vous voulez le combler.

Définir et valider son idée

L'idée, d'où qu'elle vienne, est souvent assez floue pour le créateur d'entreprise. Le but de cette étape est de commencer à en dessiner les contours. Attention, ce n'est pas définitif, le projet va évoluer, s'affiner, devenir de plus en plus précis grâce au parcours que va faire le créateur de projet. Pour l'instant, le but est de mettre sur papier de la manière la plus concrète ce qu'est votre idée de création d'entreprise : • Quels sont les produits / services / prestations que vous allez proposer ? Quelles sont leurs particularités ? • Quelle est votre clientèle ? • Quel est votre environnement (zone géographique) ?

Atelier « Balise »

L'outil Balise vous aide en vous donnant des exemples et en vous présentant des parcours de créateurs, un animateur vous aide pour faire « venir » vos idées, les formuler... Pour savoir où trouver un atelier Balise près de chez vous :

<http://www.bgebalise.fr/>

Etape 2 : adéquation « Homme » / Projet

Une idée, c'est bien, mais le porteur de projet est au centre de sa création, et avant de vraiment vous lancer, il faut vous assurer que vous êtes fait pour ce projet et que vous saurez le mener à bien et le développer.

Quelques « points » à vérifier :

- Bilan de compétences : compétences (professionnelles, bénévoles, de loisirs) en relation avec le projet, expériences, et formations complémentaires nécessaires
- Caractéristiques personnelles : avez-vous des qualités entrepreneuriales : risque,



management, gestionnaire, communicant, dynamisme, rigueur, persévérance, etc ? Avez-vous le soutien de votre entourage pour cette création ? Avez-vous des contraintes personnelles (travail, argent, famille) ?

- Ressources : financières, réseaux de connaissances qui peuvent vous aider, acteurs clés dans votre domaine, futur associé, etc.

Toute cette réflexion tend à vous faire réfléchir sur le choix de devenir créateur d'entreprise et à vos capacités pour mener votre projet à bien. Si vous n'avez pas toutes les qualités requises (gestion, communication, management), ce n'est pas insurmontable mais il faudra savoir s'entourer ou se former pour surmonter ce handicap.

Attention ! Pensez aussi aux contraintes que la création d'une entreprise peut engendrer : heures de travail, partage du projet avec votre famille, revenu...

Etape 3 : étude de marché

L'étude de marché est une étape indispensable dans votre parcours de création d'entreprise. Elle va vous permettre de :

- mieux connaître les grandes tendances et les acteurs de son marché, et de vérifier l'opportunité de se lancer,
- réunir suffisamment d'informations pour fixer des hypothèses de chiffre d'affaires, • faire les meilleurs choix commerciaux pour atteindre ses objectifs (déterminer sa stratégie),
- fixer, de la manière la plus cohérente possible, sa politique « produit », « prix », « distribution » et « communication » (mix marketing),
- apporter des éléments concrets qui serviront à établir un budget prévisionnel,

Vous trouverez beaucoup de structures qui vous proposeront de la faire moyennant finance mais avec de la rigueur et en respectant un plan d'action, vous pouvez la faire vous-même : L'étude doit porter sur quatre dimensions :

- 1) **Le marché** : Son identification (particulier, professionnel, grande distribution) et ses évolutions, Les produits ou services directement ou indirectement concurrents Les acteurs (concurrents, consommateurs, acheteurs, prescripteurs, producteurs, distributeurs)
- 2) **La demande** : quelle typologie de clientèle ? Quels sont ses besoins, ses attentes ?
- 3) **L'offre** : quels concurrents ? Représentent-ils une menace ?
- 4) **L'environnement du projet** : quelles sont ses évolutions éventuelles ? Par exemple, une évolution juridique sur les conditions d'accès au métier peut avoir une incidence grave sur la faisabilité du projet



Etape 4 : analyse financière

Tous les éléments collectés dans les étapes précédentes vont permettre de faire un travail sur les prévisions financières de l'entreprise. Le lancement et l'exploitation de l'activité vont nécessiter de recourir à certains moyens techniques et humains.

Il faut les évaluer précisément en établissant des prévisions financières sur une période de trois ans.

Les prévisions financières se composent :

- du plan de financement initial (quels sont les capitaux nécessaires pour lancer le projet ?),
- du compte de résultat prévisionnel (les recettes seront-elles suffisantes pour couvrir les charges ?),
- du plan de trésorerie (qui permettra de mettre en évidence, mois par mois, l'équilibre ou le déséquilibre entre encaissements et décaissements),
- du calcul du point mort ou seuil de rentabilité (quel montant minimal de ventes faudra-t-il faire dans la première année pour faire face à toutes les charges de l'exercice ?),
- du plan de financement à 3 ans (qui permettra de vérifier si la structure financière de l'entreprise se maintient).

Il existe différentes structures et plusieurs dispositifs pour vous aider et vous accompagner dans cette démarche. Regarder dans la partie « qui peut vous aider ? »

Lorsque vous sollicitez des aides, vous devez le faire avant de vous immatriculer et pensez qu'il y aura certainement un délai (plus ou moins long en fonction des structures) avant de recevoir vraiment cette aide sur votre compte !

Crowdfunding

Le financement participatif est un mécanisme de financement de projets permettant de collecter des sommes - parfois très petites auprès d'un très grand nombre de personnes. La philosophie du financement participatif n'est pas de tirer seulement un profit de son investissement mais d'aider/de soutenir un porteur de projet à concrétiser son idée. Il existe cinq grands modèles de financement participatif : le don, la prévente, la coproduction, le prêt et la prise de participation. Exemples de structures : Bordeaux Gironde Funding, Happy capital, Tudigo, Kisskissbankbank, Kickstarter, Mymajorcompany, Ulule, etc.

Etape 5 : statut juridique

Le statut juridique de votre entreprise va fixer un cadre dans lequel elle va évoluer et qui va éditer des règles de fonctionnement. Le choix du statut juridique se fait à partir de plusieurs critères : la situation personnelle du créateur, la taille du projet, le coût

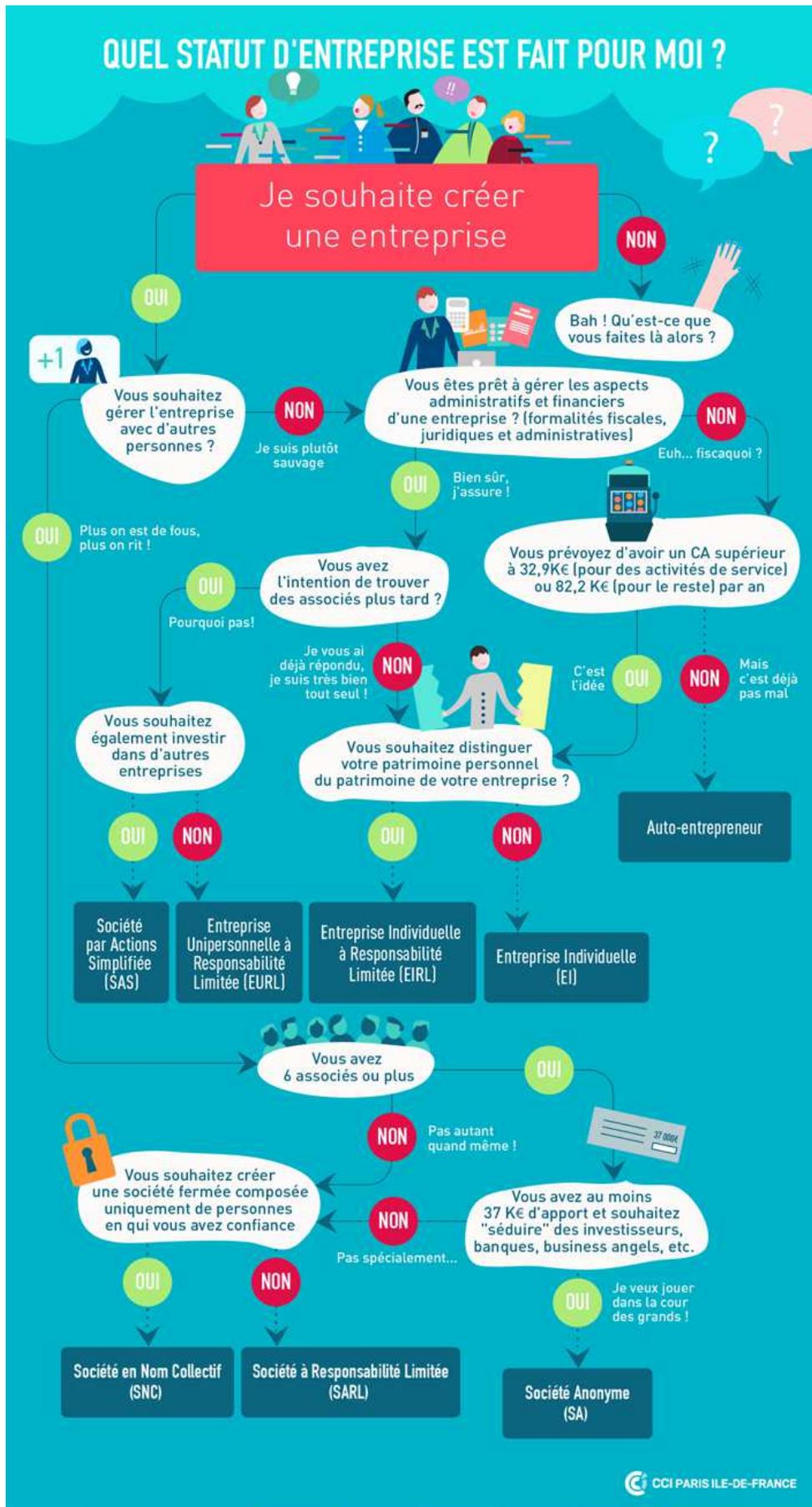


social et fiscal, complexité administrative, risque pour le créateur. Le choix principal se fait entre l'entreprise individuelle ou la société

Voici une petite infographie pour vous donner une idée de la manière de faire un choix pour son entreprise (source, CCI de Paris) :



QUEL STATUT D'ENTREPRISE EST FAIT POUR MOI ?





STATUT JURIDIQUE	CARACTERISTIQUES	NATURE DE L'ACTIVITE	REGIME FISCAL	REGIME SOCIAL DU DIRIGEANT
ENTREPRISE INDIVIDUELLE (EI)	<ul style="list-style-type: none"> - Le dirigeant forme avec son entreprise une seule et même personne. - Le patrimoine du dirigeant est juridiquement confondu avec celui de l'entreprise. - Le dirigeant est en principe responsable des dettes de son entreprise sur l'ensemble de ses biens. - Pas de notion de capital 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commerciale ▪ Libérale ▪ Agricole ▪ Artisanale ▪ Industrielle ▪ Etc... 	Impôts sur le revenu (BIC, BNC, BA) de l'entrepreneur	Travailleur non salarié (TNS)
ENTREPRISE INDIVIDUELLE A RESPONSABILITE LIMITEE (EIRL)	<ul style="list-style-type: none"> - Le dirigeant peut séparer son patrimoine personnel et celui de l'entreprise - La responsabilité de l'entrepreneur se limite au patrimoine affecté - Le patrimoine affecté se compose de l'ensemble des biens nécessaires à l'activité de professionnelle - Pas de notion de capital 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commerciale ▪ Libérale ▪ Agricole ▪ Artisanale ▪ Industrielle ▪ Etc... 	Impôts sur le revenu (BIC, BNC, BA) de l'entrepreneur Impôt sur les sociétés. Option irrévocable	Travailleur non salarié (TNS)
ENTREPRISE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE (EURL)	<ul style="list-style-type: none"> - Un seul associé (personne physique ou morale) - Règles de fonctionnement dictées par la loi - La responsabilité de l'associé est limitée aux apports. - Le gérant est obligatoirement une personne physique - La prise de décision revient au gérant (possibilité de limiter les pouvoirs) - Pas de capital minimum, librement fixé par l'associé. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commerciale ▪ Libérale ▪ Agricole ▪ Artisanale ▪ Industrielle ▪ Etc... <p>SAUF : Professions juridiques, judiciaires ou de santé</p>	Pas d'imposition au niveau de la société L'associé unique est imposé au titre de l'IR ou IS.	Si associé unique : Travailleur non salarié (TNS) Si gérant tiers : assimilé-salarié
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE (SASU)	<ul style="list-style-type: none"> - Un seul associé - Grande liberté dans la rédaction des statuts - Pas de capital minimum, fixé par l'associé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commerciale ▪ Libérale ▪ Agricole ▪ Artisanale ▪ Industrielle ▪ Etc... <p>SAUF : Professions juridiques, judiciaires ou de santé</p>	Impôt sur les sociétés Impôt sur le revenu possible	Assimilé-salarié

Pour vous aider, l'AFE a mis à votre disposition [une application très simple](https://www.afecreation.fr/pid6113/aide-choix-statut.html) qui vous guidera vers la formule la mieux adaptée à votre cas :

<https://www.afecreation.fr/pid6113/aide-choix-statut.html>

Le micro-entrepreneur ou auto-entrepreneur

En 2016, "l'auto-entrepreneur" est devenu "micro-entrepreneur" !

En effet, depuis le 1er janvier 2016, les entrepreneurs individuels relevant du régime fiscal de la micro-entreprise sont automatiquement soumis au régime micro-social.

Qu'est ce que c'est ?

Le micro-entrepreneur est avant tout un entrepreneur individuel, mais bénéficiant de nombreuses mesures simplificatives :

- **Le micro-entrepreneur n'est pas assujéti à la TVA**, il n'a pas de déclaration de TVA à faire : en effet, il ne la facture pas sur ses ventes et ne la récupère pas sur ses achats.
- [régime micro-social](#) qui permet de calculer le montant de ses cotisations sociales



en pourcentage de son chiffre d'affaires et de les régler au fur et à mesure des encaissements.

- Le micro-entrepreneur déclare donc mensuellement ou trimestriellement son chiffre d'affaires, il calcule le montant de ses cotisations sociales en appliquant à son chiffre d'affaires un taux global de cotisations qui varie en fonction son activité et paye ses charges sociales sans avoir à faire d'avance de cotisations.
- **Le bénéfice de l'entreprise est calculé de façon forfaitaire**, sans avoir à tenir une comptabilité complète (compte de résultat, bilan, ...).
- **Le micro-entrepreneur est imposé à l'impôt sur le revenu** et le montant de son impôt est calculé : Soit selon les règles classiques du régime fiscal de la micro-entreprise, Soit, sur option, par un versement fiscal libératoire : à la condition d'avoir un revenu fiscal de référence qui ne dépasse pas un certain montant (pour en savoir plus : <https://www.afecreation.fr/pid6314/tout-savoir-sur-ce-regime.html>)

Pour faire quoi ?

Peuvent être exercées en tant qu'auto-entrepreneur les activités commerciales, artisanales et certaines activités libérales, ne dépassant pas un certain seuil de chiffre d'affaires.

Ce statut n'est accessible qu'aux entreprises ayant un chiffre d'affaires maximum de : •
- 82 800 € pour une activité de vente de marchandises, d'objets, d'aliments à emporter ou à consommer sur place, ou de fourniture de logement,
- 33 200 € pour une activité de services.

Ce statut s'adresse particulièrement aux personnes qui souhaitent avoir une activité en plus de leur activité régulière (salariés, fonctionnaire, retraités), pour les personnes qui veulent tester leur idée d'entreprise.

Statut national étudiant-entrepreneur

Tout étudiant qui le souhaite peut désormais construire, au sein de son établissement et dans le cadre de son cursus, le parcours qui le conduira à la réalisation de son projet, quelle que soit la démarche entrepreneuriale :

- individuelle ou collective
- à finalité économique et/ou sociale
- innovante ou non
- technologique ou non
- avec création d'activités ou reprise d'entreprise

L'étudiant, porteur d'un projet de création d'entreprise au sein d'un PEPITE (Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat), **se voit reconnaître le statut d'étudiant-entrepreneur.**

Suivant l'ampleur du projet et le profil du porteur, le comité d'engagement du PEPITE



apprécie si l'inscription au **diplôme d'établissement "étudiant-entrepreneur" (D2E)** est indispensable ou non. Ce D2E confère des droits et avantages qui permettent à l'étudiant de mener à bien son projet avec un maximum de sécurité et de visibilité.

Bénéfices du statut

Le statut permet d'avoir accès à des prestations délivrées dans le cadre du PEPITE :

- un accompagnement par un enseignant et un référent externe du réseau PEPITE (entrepreneur, réseaux d'accompagnement et de financement)
- un accès à l'espace de coworking du PEPITE ou d'un partenaire pour favoriser la mise en réseau des étudiants-entrepreneurs dans leur diversité et des partenaires praticiens du PEPITE
- Possibilité de signer un Contrat d'Appui d'Entreprise (CAPE) avec une structure type couveuse ou coopérative d'activité et d'emploi (C.A.E.) ou un autre partenaire du PEPITE

Un statut d'étudiant-entrepreneur pour les jeunes diplômés

Les jeunes diplômés souhaitant créer leur entreprise peuvent acquérir le statut d'étudiant-entrepreneur. Pour cela, le jeune diplômé est sélectionné par le PEPITE.

Cette inscription leur permet de bénéficier :

- d'un statut étudiant durant la période de création d'entreprise. Cela leur assure le bénéfice de la sécurité sociale étudiante durant la période de création d'entreprise.
- de l'accès aux locaux de coworking du PEPITE et de bénéficier des soutiens nécessaires pour créer leur entreprise.
- d'une formation à l'entrepreneuriat et à la gestion, orientée vers la préparation et le lancement d'un projet entrepreneurial.

Et si vous n'êtes pas encore prêt à vous lancer...

Sachez dans ce cas qu'il existe d'autres formules qui vous permettent d'être "porté juridiquement" par une autre structure pour tester votre activité ou pour répondre à une demande ponctuelle.

Ces formules sont :

- **Le portage salarial**

Le portage salarial permet à une personne de proposer son travail ou de tester ses capacités à entreprendre, sans créer une véritable entreprise.

Une personne (généralement un consultant) effectue une prestation pour un client. Celui-ci verse les honoraires qui lui sont facturés auprès d'une société de portage qui les rétrocède au consultant sous forme de salaire, après déduction des cotisations sociales (patronales et salariales) et d'une commission.



• La couveuse

Une couveuse est un lieu d'accueil, au sein duquel les créateurs peuvent tester leur activité en grandeur réelle et valider la faisabilité économique de leur projet : • dans le cadre d'un parcours sécurisé, • en bénéficiant d'un accompagnement professionnel, • et cela avant la création de leur entreprise.

• La coopérative d'activité

Les coopératives d'activités et d'emploi (CAE) constituent un concept original permettant à un porteur de projet de tester son activité en toute sécurité.

L'originalité de la CAE est de lui offrir un statut "d'entrepreneur salarié" qui lui permet de percevoir un salaire et de bénéficier de la couverture sociale d'un salarié classique.

[Comparez-les !](#)

Etape 6 : les démarches de la création

L'immatriculation donne juridiquement naissance à l'entreprise. Elle se fait auprès des CFE (Centres de Formalités des Entreprises) : guichet unique qui facilite les démarches administratives. Le créateur dépend de CFE différents selon l'activité et le statut de son entreprise.

Nature de l'activité ou forme juridique	CFE compétent
Activité commerciale ou industrielle Société commerciale n'ayant pas un objet artisanal	Chambre de commerce et d'industrie
Activité artisanale ou activité mixte artisanale et commerciale Société commerciale ayant un objet artisanal	Chambre des métiers
Personne physique profession libérale	Urssaf
Société d'exercice libéral Société civile (SCI ...)	Greffes du tribunal de commerce
Activité agricole	Chambre d'agriculture



Qui peut vous aider ?

Les structures pour vous accompagner

ADIE

Pour qui ? personne n'ayant pas accès au crédit bancaire
Accompagnement gratuit en individuel et en collectif au montage de projet, au lancement et au développement. Suivi spécifique pour les bénéficiaires du RSA. Service d'assurance professionnelle et pour les véhicules et proposition d'un outil de financement participatif.

11, rue du Général Delestraint 33310 LORMONT

Résidence Atrium, Entrée A, 3 rue Chateaubriand 33400 TALENCE

N° vert 09 69 32 81 10 - adieconnect.fr - aquitaine@adie.org

ANJE Aquitaine

Pour qui ? toute personne en post-crédation d'entreprise

19, rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux

Tél. 07 81 32 18 46 - anje.aquitaine@gmail.com - a-n-j-e.fr

BGE Gironde

Pour qui ? créateurs ou repreneurs d'entreprise, quels que soient le secteur d'activité et le statut du porteur de projet (demandeur d'emploi, salarié, dirigeant, etc.)

Services : Accompagnement au montage du projet, aide au financement, test d'activité en couveuse, suivi d'activité, accompagnement des travailleurs handicapés (AGEFIPH), formations qualifiantes et bilans de compétences.

37, rue du Général de Larminat 33000 Bordeaux

Tél. 05 56 87 23 75 - bge33@creer.fr - creer.fr

CCI de Bordeaux Gironde - Chambre de Commerce et d'Industrie

Pour qui ? créateurs ou repreneurs d'entreprise dans le commerce, l'industrie ou les services

Réunions d'information hebdomadaires sur le parcours du créateur, les démarches à accomplir, les différentes aides, consultations gratuites d'avocats, d'experts comptables et de notaires, conseils individuels allant du diagnostic de projet au montage du plan d'affaires, accompagnement dans la recherche de financements, levée de fonds, crowdfunding, assistance aux formalités par le CFE, formation « 5 jours pour entreprendre ».

17, place de la Bourse 33000 Bordeaux

Tél. 05 56 79 50 00 - bordeauxgironde.cci.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat délégation Gironde

Pour qui ? jeune (- 26 ans), adultes en reconversion, demandeur d'Emploi, féminin, porteurs de projets de création et reprise d'entreprise, chef d'entreprise.

Accompagnement à la création/reprise d'entreprise. Accompagnement au développement des entreprises. Accompagnement à la transmission d'entreprise.



Accompagnement des demandeurs d'emploi pour une meilleure insertion dans le secteur de l'artisanat (Orientation, Formation, Emploi, Entrepreneuriat). Accompagnement des collectivités pour le développement territorial.

46, rue Général de Larminat 33000 Bordeaux

Tél. 05 56 99 97 72 - cm33@artisanat-aquitaine.fr - artisans-gironde.fr

CIDFF 33 - Centre d'information sur les droits des femmes et des familles - Gironde

Pour qui ? tout public et particulièrement les femmes

Ateliers de sensibilisation à la création d'entreprise, accompagnement à l'élaboration d'un projet, à sa mise en oeuvre, son montage, son évaluation, son développement et le suivi de l'entreprise créée. Animation d'un réseau de femmes cheffes d'entreprise.

Permanence juridique spécialisée pour la création et le développement de l'entreprise.

13 rue Thiac 33000 Bordeaux

Tél. 05 56 44 30 30 - cidff.gironde@orange.fr - gironde.cidff.info

Créajeunes - ADIE

Pour qui ? jeunes de 18 à 32 ans, prioritairement issus des quartiers dits sensibles

Accompagnement gratuit à la création d'entreprise, formations pratiques collectives, accompagnement individuel avec un tuteur, conseil gratuit jusqu'à 18 mois après la création.

11, rue du Général Délestraint 33310 Lormont

Résidence Atrium, Entrée A, 3 rue Chateaubriand 33400 TALENCE

N° vert 08 00 80 05 66 - aquitaine@adie.org - adieconnect.fr

CRIJ Bordeaux

Pour qui ? Jeunes de 18 à 35 ans

Donner une première information à tous les jeunes souhaitant créer une entreprise.

125 cours Alsace et Lorraine 33000 Bordeaux

Tél. : 05 56 56 00 40 - anne.dekermoyan@cija.net - info-jeune.net

Entrepreneuriat Campus Aquitaine - ECA

Pour qui ? tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en Aquitaine et en Charente-Maritime

Promouvoir l'envie d'entreprendre en permettant à chacun d'accéder à de l'information, des outils de sensibilisation, de formation et un accompagnement à la création ou à la reprise d'activité (entreprises, associations, coopératives...).

ComUE d'Aquitaine, ECA , 166, cours de l'Argonne 33000 Bordeaux

Force Femmes

Pour qui ? femmes en recherche d'emploi et porteuses de projets

Accompagnement sur le projet professionnel et la recherche d'emploi, accompagnement au montage de projet, de la réflexion au dépôt des statuts (et même après) en passant par le changement de posture pour toutes les primo-créatrices

2, rue Sicard 33000 Bordeaux

Tél. 05 35 31 18 38

La Maison pour Rebondir

Pour qui ? Pour tous



Le programme J'ENTREPRENDS accompagne les demandeurs d'emploi dans la création de leur entreprise. Il s'agit d'un coaching individuel avec un consultant expert et d'une formation collective de 350 heures consacrées à l'entrepreneuriat. C'est un espace dédié, mise en réseau avec les partenaires (financiers, juristes, comptables...). La durée de l'accompagnement est de 8 mois à raison de deux jours par semaine. Le demandeur d'emploi ne change pas de statut.

MPR - SUEZ, 91 rue Nuyens 33100 Bordeaux
Tél. 05 57 30 47 73

M.I.E. Maison Initiative Entrepreneuriat

Pour qui ? tout public

Accompagnement au montage de projet, financement, formation au métier d'entrepreneur, suivi et développement de l'activité. Accompagnement en individuel et en collectif (ateliers animés par des spécialistes - réunions gratuites sur le thème de la micro-entreprise).

180, rue Judaïque (entrée rue Brizard) 33000 Bordeaux
Tél. 05 56 43 11 86 - contact@mie-bordeaux.org - mie-bordeaux.org

Osons ici et maintenant

Pour qui ? jeunes de 18 - 30 ans en quête de sens

3 programmes :

- Shaker - réflexion autour des problématiques et solutions sur le territoire
- La Fabrik à Declik - renouvellement des idées et mise en mode de projets par la réunion de jeunes et d'acteurs du changement (experts, politiques, entrepreneurs, etc.)
- Katapult - passage de l'idée à l'action en 12 journées étalées sur 3 mois. Deux objectifs sont poursuivis : apprendre à entreprendre et vérifier si son projet est viable sur le territoire.

114, rue Berthelot 33130 Bègles - fabrikadeclik.org - osonsicietmaintenant.org

Plateforme de la création d'entreprise

Pour qui ? Porteurs de projets sur Bordeaux

dispositif mis en place par la Maison de l'emploi de Bordeaux pour aider les Bordelais à créer leur activité. Ses objectifs sont de : développer la création d'entreprise à Bordeaux : rendre accessible et lisible l'offre d'appui à la création d'entreprise (accompagnement, financement, ...), détecter et aider à l'émergence d'initiatives entrepreneuriales dans les quartiers prioritaires ou territoire de veille de la politique de la ville, animer le réseau local des acteurs de l'entrepreneuriat.

Activités : Permanence d'information à la création d'entreprise, matinée de la création d'entreprise (rencontre, échange et conseils de la part des principaux acteurs locaux de la création d'entreprise (publics, associatifs et privés), atelier boîte à outils (formation qui aborde toutes les étapes de la création d'entreprise : étude de marché, stratégie commerciale, tableaux financiers, recherche de financements, choix des statuts, etc.)

Maison de l'Emploi de Bordeaux, Immeuble Arc en ciel, 127 Avenue Emile Counord 33300 Bordeaux

Tél : 05 57 78 37 37 - contact@emploi-bordeaux.fr



Entreprendre autrement :

Coopérative d'activité

Coop'Alpha/Coop&Bât

Pour qui ? tout porteur de projet avant immatriculation
1, avenue de la libération 33130 Lormont
Tél. 05 56 74 26 16 - contact@coopalpha.coop - coopalpha.coop

Coopérative des tiers-lieux

Pour qui ? tous publics
Réseau régional d'espaces de travail partagés et collaboratifs ; des lieux de travail où la créativité peut naître entre différents acteurs.
Lucile Aigron - Tél. 06 20 96 04 15 - contact@tierslieux.net - coop.tierslieux.net

Couveuse d'entreprise

Couveuse Anabase - MIE

Pour qui ? tous types de projets (commerces, artisanat, services, professions libérales exéptés bâtiment et santé) avant immatriculation
Particularité : surfaces de vente partagées (Boutique Starter) - des lieux de restauration à gérer (Resto'Starter) Réunion d'information chaque 2ème mardi du mois à 14h30 - inscription en ligne
180, rue Judäische (entrée rue Brizard) 33000 Bordeaux
Tél. 05 56 43 11 86 - contact@mie-bordeaux.org - couveuse-anabase.org

BGE Gironde

Pour qui ? accueil de tous types de projets (commerces, artisanat, services, professions libérales) avant immatriculation
Test d'activité en couveuse, suivi d'activité
37, rue du Général de Larminat 33000 Bordeaux
Tél. 05 56 87 23 75 - bge33@creer.fr - creer.fr

Incubateur

Les Premières - Nouvelle-Aquitaine

Pour qui ? femmes ou équipe mixte (une femme dans la future équipe dirigeante)
Incubateur dédié aux femmes ayant un projet entrepreneurial innovant et potentiellement créateur d'emploi en Nouvelle-Aquitaine.
87 quai de Queyries - Darwin Bâtiment Sud - 33100 Bordeaux
Tél. 05 56 86 69 21 - hello@lespremieresNA.com - lespremieresNA.com

Portage salarial

AD'Missions Nature

30 cours Xavier Arnoz 33000 BORDEAUX
Tél. 05 35 54 59 38 - bordeaux@admissions.fr - admissions.fr



ITG Portage salarial

9, rue de Condé 33000 Bordeaux

Tél. 06 06 65 54 50 ou 0811 65 47 54 - aquitaine@itg.fr - aquitaine.itg.fr

Des aides financières pour créer votre entreprise

ADIE

Publics visés : personne n'ayant pas accès au crédit bancaire

Financement jusqu'à 10 000 euros maximum (micro-crédits et prêt d'honneur).

11, rue du Général Delestraint 33310 LORMONT

Résidence Atrium, Entrée A, 3 rue Chateaubriand 33400 TALENCE

N° vert 09 69 32 81 10 - adieconnect.fr - aquitaine@adie.org

Aquitaine Active Nature

Publics visés : personne en précarité (demandeur d'emploi, minima sociaux), femmes créatrices, travailleurs handicapés, entrepreneurs solidaires

Mise en place des garanties d'emprunt bancaire et des apports en quasi fonds propres.

111, cours du Marechal Gallieni 33000 Bordeaux

Tél. 05 56 24 56 79 - accueil@aquitaineactive.org - aquitaineactive.org

CSDL - Caisse Sociale de Développement Local

Pour qui ? tout public, personne n'ayant pas accès au crédit bancaire ou en recherche de complément au prêt bancaire

Prêt d'honneur

29, rue du Mirail 33000 Bordeaux

Tél. 05 56 33 37 97 - contactcsdl@csdl-bordeaux.org - csdl-bordeaux.org

Initiative Gironde

Pour qui ? créateurs ou repreneurs d'entreprises de moins de 10 salariés. Tous secteurs d'activité.

prêt d'honneur à 0% (1 000€ à 25 000 €) : prêts à la création, la reprise, la transmission, aux initiatives remarquables, et dispositifs complémentaires : Quartiers Politique de la Ville, Fonds Aquitaine Agri, Hôtellerie, Tourisme.

CIF - Centre d'Innovation et de Formation - Avenue Jean-Alfonséa 33270 Floirac

Tél. 05 56 32 69 35 - contact@gironde-initiatives.fr - initiative-gironde.fr

Réseau Entreprendre Aquitaine

Pour qui ? créateurs et repreneurs d'entreprise

Association de chefs d'entreprises aquitains qui accompagnent des créateurs (entreprise en création ou créée depuis moins d'un an) et des repreneurs d'entreprise (reprise datant de moins de 6 mois). Il soutient les projets à potentiel de création d'emplois et intervient sur des projets dont le plan de financement initial est égal ou supérieur à 70K€. Accompagnement obligatoire par un chef d'entreprise qui aide le créateur à baliser son chemin, attribution au créateur d'un prêt d'honneur (de 15K€ à 50K€) sans intérêt ni garantie, destiné à faciliter l'accès au financement bancaire et non à le remplacer.

Darwin Ecosystème - Caserne Niel Le Campement - Bâtiment Sud 87, quai des Queyries



33100 Bordeaux
Tél. 05 57 22 64 64 - reseau-entreprendre-aquitaine.fr

Pour vous accompagner après la création : Les pépinières

Pépinière éco-créative Bordeaux Chartrons

Pour qui ? entreprises de moins de 3 ans dans les TIC (Technologies de l'information et de la communication) et l'économie créative

Accompagnement du développement de l'entreprise. Accès à un réseau d'experts, partenaires de la pépinière. Echanges entre créateurs, avec les réseaux d'entreprises, les organisations professionnelles et les partenaires institutionnels.

9, rue André Darbon 33000 Bordeaux -

Tél. 05 57 85 83 54 pepiniere@emploi-bordeaux.fr - emploi-bordeaux.fr/pepiniere-eco-creative.html

Pépinière Le Campement

Pour qui ? entreprises de moins de 3 ans

Pépinière développement durable et innovation d'usages de la Ville de Bordeaux.

Hébergement d'entreprises avec accompagnement.

Darwin Ecosystème Caserne Niel - 87, quai des Queyries 33100 Bordeaux -

Tél. : 05 47 50 05 91

Pépinière Sainte-Croix

Pour qui ? porteurs de projet, entreprises de moins de trois ans

Lieu d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement et d'appui aux porteurs de projets et aux créateurs/repreneurs d'entreprises. Son objectif est d'aider et de renforcer les chances de succès des entreprises hébergées, de leur développement à leur insertion dans le tissu économique local.

11, rue du Port 33800 Bordeaux

conomie33@artisanat-aquitaine.fr - pepiniere-saintecroix.com



Président : Jean-Charles LAMOULIATTE

Vice-Président : Stéphane LOZAC'H

Trésorier : Alain BORDELAIS

Directeur : Pascal JARTY

Document conçu et réalisé par le Centre Information Jeunesse Aquitaine

Documentation Anne de Kermoyan

125 cours Alsace Lorraine 33000 BORDEAUX

Tél. : 05 56 56 00 56 - www.info-jeune.net

Dépôt légal à parution